Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 septembre 2026 s'est réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal ANICA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15. Présents 13

Présents : Mesdames Viviane FOURQUET, Diana SELME, Monique CAPPELLE, Angélique FLET, Françoise WALTER et Michèle ROBERT,

Messieurs Pascal ANICA, Jérôme LORET, Michaël BRANCO, Sylvain CARMIGNAC, Christian LAMBERT, Thierry ROYER et Alain ZABROCKI.

Absents : Madame Laurence CACHON, pouvoir donné à Monsieur Pascal ANICA,

Monsieur Damien LALOYAUX, pouvoir donné à Monsieur Jérôme LORET.

Secrétaire de Séance : Madame Michèle ROBERT

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2026,
2. Comptes rendus de commissions,
3. Décision modificative Budget EAU/ASSAINISSEMENT,
4. Délibération Devis Climatisation pour l'école,
5. Délibération Conseil Municipal Des Jeunes,
6. Délibération vente mare des Bourassiers,
7. Délibération achat/échange terrain projet cimetière,
8. Délibération création de poste adjoint d'animation au 1er novembre 2026,
9. Délibération création de poste adjoint technique au 28 septembre 2026,
10. Délibération rapport annuel 2025 déchets ménagers,
11. Délibération approbation rapport de la CLECT du 14 septembre 2026
12. Questions diverses

Point 1 : Validation du compte rendu de conseil du 23 juillet 2026

Le conseil en prend acte.

Point 2 : Comptes rendus de commissions

- CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) : Mme CAPPELLE Monnique indique qu'elle a participé à la Commission CLECT à la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne (CCGB).
  Le sujet de celle-ci est le transfert de compétence du Centre Médical de Domats à la CCGB. Aucune compensation ne sera demandée à la commune de Domats. Ce point fera l'objet d'une délibération dont le vote interviendra plus tard dans le déroulement du Conseil du jour.
- Syndicat des Transports de Courtenay : Mme SELME Diana a participé à la réunion du syndicat au cours de laquelle la commune de Douchy-Montcorbon a informé les membres de sa décision de se retirer de ce syndicat. Les communes de Chuelles et peut être Courtenay vont faire de même. La raison est le cout par élève de 32 € qui leur semble trop élevé.
  Le syndicat va se rapprocher de toutes les communes pour connaitre leur devenir auprès du syndicat et l'impact pour les communes restantes du cout. Suite à ce recensement, la dissolution du syndicat devrait être acté. Une nouvelle réunion est prévue le 2 Octobre.
  La gestion des transports va être transférée en région centre mais pour les communes de l'Yonne c'est la région champagne bourgogne qui va gérer les transports pour aller à Courtenay.

- Commission Finances et procédures Adaptées de la CCGB : Mme ROBERT Michèle a participé à cette commission les 31 août et 14 septembre. Au cours de ces commissions plusieurs sujets ont été abordés :
  - Une étude pour 5 ans de la faune et la flore des 3 zones d'activité a été lancé par la CCGB. La société ENVOL ENVIRONNEMENT a été retenue pour un montant de 26 376 € TTC. Ce montant doit être revu suite à la discussion en commission d'ajouter la parcelle YT15 de Villeneuve-la-Dondagre en cours d'aménagement d'un rond-point et voirie.
  - Un marché a été lancé pour le remplacement des réserves incendie des ZA de Fouchères et Savigny-sur-Clairis. Actuellement ces réserves ne sont plus étanches et il y a une importante perte d'eau. La société VEOLIA a transmis fin 2025 une facture d'un montant de 40 000 € pour les consommations d'eau depuis 2018. Une consommation estimée à 1500 m3 depuis le 1er janvier 2026 sera facturée par Véolia à la CCGB. Les équipes de la CCGB sont en négociation avec VEOLIA afin de réduire cette facture car le début de la facturation est 2018 soit supérieur aux 4 années légales. Une réduction de 30% a été concédé par la société pour le moment. Mr Deschamps, le maire d'Egriselles le Bocage, a demandé si une tarification au prix d'achat de l'eau était possible avec VEOLIA. Des négociations sont en cours entre la CCGB et VEOLIA.
    Il est donc urgent de prévoir le remplacement de ces réserves. La société EUROVIA a été retenue pour 116 321,76 €. Le début des travaux est fixé au 26 octobre mais les membres de la commission ont demandé la vérification par la CCGB des points suivants : demande avis du SIDS et le support sous poche qui est utilisé afin de limiter la repousse des végétaux. Mr Deschamps a proposé d'utiliser les anciennes bâches des réserves et de les positionner sous les nouvelles pour les protéger.
  - Un avenant de 1000 € a été voté suite à une erreur entre les pièces comptables sur le marché des travaux du rond-point et de la bretelle d'accès. Montant des travaux 1 125 398,28 € à l'entreprise COLAS.
  - La CCGB a perçu une DETR de : 1 000 000 € pour le projet Culture, enfance Jeunesse et 79 940 € pour le cabinet dentaire de DOMATS.
  - Dotation solidarité Communautaire : cette dotation est attribuée aux communes membres de la CCGB selon différents critères.
    Dotation de base : 45% pour insuffisance potentiel financier / habitant ; 10 % sur écart du revenu moyen / habitant et 45% pour la longueur de la voirie.
    + Une dotation complémentaire de 3000 € pour les communes qui ont une population inférieure à 500 habitants et un potentiel financier / habitant inférieur de 1 200 €.
    + une dotation complémentaire de 2000 € pour les communes disposant d'un Centre de Première Intervention (CPI).
    Le site de l'Association des Maires de France (AMF) met à disposition un outil permettant de calcul cette dotation avec les données mise à jour. Pour la voirie la référence est les cartes IGN et non plus la déclaration faite par les communes. Certaines communes voient leurs voiries augmentées de manière importante notamment celles disposant de domaines ou de zones d'activité or ces dernières ne sont pas entretenues par les communes respectives.
    Après discussion plusieurs hypothèses ont été présentées et c'est l'hypothèse 3 qui a été retenue soit en dotation de base : Dotation de base : 45% pour insuffisance potentiel financier / habitant ; 10 % sur écart du revenu moyen / habitant et 45% pour la longueur de la voirie sur la base des données 2024.
    + Une dotation complémentaire de 3000 € pour les communes qui ont une population inférieure à 500 habitants et un potentiel financier / habitant inférieur de 1 100 €.
    + une dotation complémentaire de 2000 € pour les communes disposant d'un Centre de Première Intervention (CPI).
    Pour la commune de Piffonds cela fait une dotation 2026 de 19 541 € contre 20 606 € soit un écart de – 1 065 €.
  - Taxe Exploitation des Infrastructures Transport Longue Distance (TEITLD) : la loi de finances 2024 a instauré cette nouvelle taxe. La taxe au titre de 2024 a été versée fin 2025 à la CCGB, elle doit donc la reverser aux communes membres. Elle sera versée prochainement aux communes et en Décembre 2026 celle de 2025. Cette taxe est répartie en fonction de la longueur des voiries (données 2024). Le montant 2024 attribué à la commune est de 2 268 €
  - La CCGB s'est inscrite depuis plusieurs années dans une démarche environnementale. Elle souhaite ajouter le versement d'une subvention bonus pour les associations respectant certains critères

environnementaux. La liste fait 4 pages et les membres ont exprimé qu'il est déjà difficile de trouver des bénévoles et qu'ajouter des contraintes supplémentaires semblent compliqué tout en sachant que certaines associations appliquent déjà ces critères. Et surtout selon le montant du bonus, certaines associations préfèreront ne pas demander de subventions à la CCGB. Suite aux différentes discussions des membres, un groupe de travail a été constitué afin de déterminer les conditions et le montant du bonus. Les demandes de subventions doivent être faite avant le 15 Février auprès de la CCGB via un formulaire disponible sur le site de la CCGB. Ces demandes doivent être d'utilité communautaire.

Point 3 : Décision modificative budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il convient de prévoir des crédits au chapitre 65, afin de recouvrir aux intérêts moratoires dus à l'agence de l'eau pour l'exercice de 2024 ainsi qu'à l'annulation d'une facture d'eau, suite à une erreur de relevé de compteur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications suivantes du budget 2026 Commune :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 / article 6378 : - 18 482.00€

Chapitre 65 / article 6588 : + 15 065.00€

Chapitre 65 / article 6585 : + 3 417.00€

Point 4 : Délibération devis climatisation école

Considérant les températures atteintes à certaines périodes de l'année scolaire dans les bâtiments de l'école, considérant les répercussions du dérèglement climatique, il s'avère nécessaire d'installer une climatisation dans les locaux de l'école de Piffonds.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis suivant :

Installation de 4 climatisations mono-split réversible 5kW, accessoires et petits matériels (plots anti-vibratile, liaison frigorifique, câble de connexion), y compris le montage et la mise en service pour un montant de 10 107.00€ HT pour les 3 salles de classe et le dortoir.

La création des dalles pour supporter les groupes extérieurs, le carottage des murs et l'alimentation électrique reste à la charge de la commune. Monsieur le Maire indique que les travaux de dalles et carottage seront réalisés par l'employé communal.

L'assemblée demande à Monsieur le Maire s'il a un autre devis pour ces climatisations et un devis pour l'alimentation électrique ? la réponse est négative.

Monsieur le Maire précise que suite à la venue de Mr DE SOUSA, de la Préfecture une subvention est possible mais pour un ensemble de travaux pour école et il serait envisagé de faire une demande pour la climatisation, les fenêtres, les pinces doigts des portes.

Monsieur ROYER Thierry fait remarquer que le devis est établi avec une TVA au taux de 20%. Est-ce que celle-ci ne devrait pas être à 10% ou à 5.5% ?

Monsieur le Maire demande la mise au vote du devis. L'assemblée indique qu'ayant qu'un devis et pas le montant de l'alimentation électrique il est difficile de voter cette décision. L'assemblée propose de voter pour l'accord ou non d'équiper les salles de classes et le dortoir de l'école de Piffonds avec un système de climatisation. Une nouvelle délibération sera prise pour le choix de l'entreprise.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

L'installation de la climatisation dans les pièces de l'école.

Point 5 : Délibération Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BRANCO Michael afin de présenter au Conseil le projet de mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Ce conseil municipal des jeunes aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne et la démocratie dès le plus jeune âge.

Chaque collectivité souhaitant se doter d'un Conseil Municipal des Jeunes en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Ce conseil sera composé de 10 jeunes conseillers, âgés entre 8 et 16 ans et domiciliés à Piffonds. Ils seront élus pour 2 ans.

Les enfants intéressés doivent faire acte de candidature auprès de la mairie. Les enfants scolarisés à l'école de Piffonds présenteront leur campagne en classe. La maitresse est très intéressée par cette démarche car les élections sont au programme scolaire. Cela permettra une présentation plus ludique pour les enfants. Le scrutin est prévue le 8 novembre de 9h00 à 16h00 à la mairie. A l'issue de ce scrutin, 5 garçons et 5 filles seront élues.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action ;

Et DÉSIGNE de ce fait M BRANCO Mickael comme référent du CMJ. Il sera accompagné dans cette mission de Mmes FOURQUET Viviane et SELME Diana.

Point 6 : Délibération vente mare des Bourassiers

M. le maire expose au conseil que Madame VARENNES Julie désire acquérir la mare communale situé au lieu-dit « Les Bourassiers » pour un montant de 300 €.

Cette mare peut être vendue car elle ne sert plus de réserve incendie depuis l'installation d'une bâche à incendie.

Monsieur le Maire indique qu'il sera précisé sur l'acte notarié que la nouvelle propriétaire devra respecter plusieurs conditions :

- Supprimer le portillon installé
- Laisser le tuyau de trop plein actuellement présent
- Continer de récupérer les eaux pluviales de l'écoulement naturel

Il existe un chemin attenant à cette parcelle qui pourrait lui être proposé à l'achat avec la mare à la condition que le bornage soit à la charge de la future propriétaire.

Le conseil,
Vu l'estimation du bien,
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

DECIDE par 14 voix pour et 1 contre de vendre la Mare des Bourassiers pour 300 €uros à Madame VARENNES Julie et d'inscrire les conditions sur l'acte notarié.

AUTORISE le maire à rédiger l'acte de vente.

Point 7 : Délibération achat ou échange de terrain projet cimetière

Monsieur Le Maire expose au conseil que la Commune souhaite acquérir le terrain situé à côté du cimetière communal, sur les parcelles n°ZR 38,39 et 98.

Après discussion avec le propriétaire, la commune possède une parcelle sur le hameau de la Coudre cadastrée ZN39 qui pourrait l'objet d'un échange entre les 2 afin de réduire les couts pour les 2.

Mme ROBERT Michèle interroge Monsieur le Maire sur la proposition tarifaire du propriétaire des terres car le prix du m3 des terres proche du cimetière et celui de la Coudre ne sont pas identiques. Une réponse lui est faite sur le fait que la qualité de terre n'est pas identique ce qui justifie l'écart de tarif.

Mr ZABROCKI Alain indique que la commune pourrait juste acheter sans échange afin de garder une future parcelle d'échange pour l'avenir.

Les frais de bornage et de notarié sont à la charge de la Mairie.

Monsieur le Marie met au vote la solution 1 soit l'échange entre les 2 parcelles et la solution 2 l'achat des parcelles.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE par 13 voix pour et 2 contre, l'échange des parcelles n°ZR 38,39,98 dans le village contre la parcelle ZN 39 à la Coudre.

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet acte et à signer l'acte notarié.

Point 8 : Délibération création de poste adjoint d'animation au 1er novembre 2026

En amont du Conseil, Mme ROBERT Michèle avait demandé un état du tableau du personnel en poste au 30 Juin 2026 soit avant les départs afin d'avoir une vue sur les effectifs de la Commune.
Un tableau reprenant que les postes des agents concernés soit le poste animation et cuisinier a été présenté aux membres présents.

Monsieur le Maire explique qu'un nouvel agent au poste d'animation a été recruté depuis la rentrée scolaire de septembre 2026 afin d'assurer la surveillance des garderies les matins et soirs. Elle souhaiterait augmenter son temps de travail et la proposition de 3 heures par jour supplémentaires pour aider la maitresse pourrait lui être proposer.

Mr ZABROCKI Alain demande le temps de travail indiqué sur la fiche de poste publié. Aucune réponse n'a été faite.

Mme ROBERT indique que l'ancien agent travaillait en 18,38 / 35 et qu'actuellement elle travaille déjà 24/35ème donc pourquoi augmenté le temps de travail. Est-ce que les 3 heures proposées en plus seront remboursées par l'éducation nationale. Pas de réponse.

Mme FOURQUET Viviane précise que le poste était occupé par l'agent à 18,38/35ème accompagné d'une stagiaire qui travaillait 28h00/ semaine. Actuellement elle est payée sur la base de ces heures réelles soit 24 heures par semaine ce qui équivaut à 18.38/35ème annualisé. Que l'agent actuel, ne peut pas être annualisé car son contrat est pour une durée de 2 mois, ce pourquoi nous devions rémunérer celui-ci sur son temps travail réel et non annualisé. Il subsiste une discordance entre le calcul de la Trésorerie et celui du CDG sur le temps de travail.

Mr LAMBERT Christian réagit en indiquant qu'il faut faire attention aux dépenses et notamment celles de personnel.

Monsieur le Maire met au vote cette augmentation de temps de travail de 3 heures supplémentaires.

Le Conseil décide par 8 voix pour et 7 abstentions l'augmentation du temps de travail du poste animation, surveillance cantine, garderie et l'ajout de 3 heures par jour d'aide à la maitresse.

Point 9 : Délibération création de poste adjoint technique au 28 septembre 2026

Suite à la demande de disponibilité de l'agent en charge de la préparation des repas de la cantine à compter du 1er novembre, un nouvel agent va être recruté à compter du 28 septembre 2026.

Après renseignements pris auprès du CDG89, un poste en accroissement temporaire d'activité doit être créé car pendant la période de disponibilité de l'agent titulaire, l'agent recruté ne peut pas occuper le poste.

Monsieur le Maire indique aux membres présents, que ce nouvel agent souhaite cuisiner un peu plus qu'actuellement et va faire les commandes directement chez les fournisseurs pour livraison à la cantine en direct. Un recours aux producteurs locaux doit être privilégié un maximum mais dans la mesure du possible budgétaire parlant.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE à l'unanimité la création du poste en accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

Point 10 : Délibération rapport annuel 2025 déchets ménagers

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, établi par les services de la CCGB.

Il rappelle que ce rapport est établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales et que la loi en impose la réalisation annuellement.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité, le rapport 2025 déchets ménagers.

Point 11 : Délibération approbation rapport de la CLECT du 14 septembre 2026

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport adopté par la CLECT lors de sa séance du 14 septembre 2026, relatif au transfert de la compétence « gestion du Centre de santé de Domats, ainsi que création et gestion de ses éventuelles antennes » qui fixe à 0 € l'attribution de compensation demandée à la Commune de Domats (joint en annexe). Ce point avait expliqué aux membres présents lors du point 2 sur les commissions

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du rapport.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'APPROUVER le rapport de la CLECT en date du 14 Septembre 2026 relatif au transfert de la compétence « gestion du Centre de santé de Domats, ainsi que création et gestion de ses éventuelles antennes » qui fixe à 0 € l'attribution de compensation demandée à la Commune de Domats (joint en annexe),

Point 12 : Questions diverses

Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Monsieur le Maire explique au Conseil que la collectivité à obligation de verser une participation financière à ses agents pour la prévoyance à hauteur de minimum 7 € / mois / agent et de minimum 15 € / mois / agent pour la santé. La commune peut faire le choix entre 2 propositions :

- Soit verser la participation aux agents qui ont un contrat individuel labelisé
- Soit faire une convention de participation avec adhésion des agents.

Un sondage auprès des agents est en cours. Ce point sera abordé au cours d'un prochain conseil lors de la réception de la réponse de tous les agents communaux.

Contrôle de l'aire de jeux : Monsieur le Maire indique que le contrôle de l'aire de jeux des enfants a été réalisé le 14 septembre. 2 jeux sont satisfaisants et 3 sont satisfaisants avec réserves. Les travaux permettant de lever les réserves seront réalisés.

Visite station d'épuration : Monsieur le Maire expose au Conseil le résultat de la visite de la station d'épuration. La station bénéfice d'une conformité globale mais quelques points sont à revoir et actions correctives à mener : extraction des boues qui est actuellement insuffisante aux vues du nombre d'habitants, la durée d'oxygénation doit être augmenté, entretien du dégraisseur doit être réalisée et sécuriser la plaque du poste de relevage du lotissement.

Le rapport précise en effet que l'extraction des boues reste insuffisante, mais est réalisée très régulièrement depuis 3 mois contrairement aux années précédentes.

Retrait certaines communes syndicat transport Courtenay : Ce point a été présentée par Mme SELME Diana dans le point 2 des commissions. La réunion du 2 octobre prochain actera ou non la dissolution du syndicat à la fin de l'exercice comptable en cours.

Fête 19 septembre : la fête du village du 19 septembre a été un succès avec la présence des villageoises et villageois, des pompiers, les différentes animations, … Le parcours de la retraite aux flambeaux a été réduit afin de respecter l'horaire pour le feu d'artifice, apprécié de toutes et tous.

Réunion subvention du 16 septembre : Mr DE SOUSA de la Préfecture est venu à la mairie afin de présenter les différentes possibilités pour la commune d'avoir recours à une demande de subventions. Des demandes seront réalisées selon les projets à venir.

Travaux à l'école : des travaux de mise en conformité électrique ont été réalisées pendant la période estivale à l'école pour un montant de 4 320 €. Des travaux sur les vitrages ont également été fait mais la totalité de la facturation n'a pas été réceptionné à ce jour.

Soldat du monument aux morts : le soldat est actuellement chez l'entreprise ST MV à Chuelles afin d'être rénové. Ce travail sera fait gracieusement par cette société. Le soldat sera repeint en couleur bleu horizon.

Compteurs d'eau bloqués : lors du relevé des compteurs d'eau, il a été constaté que plusieurs compteurs d'eau étaient bloqués. Ces derniers feront l'objet d'un remplacement. Il y a 5 ou 6 compteurs à changer pour un cout d'environ 300 € par compteurs.

Mise en demeure SDEY : dans le cadre des travaux d'éclairage du château, des projecteurs avaient été commandés mais la totalité de la facture n'avait pas été réglée. Le solde de 5 977,43 € a été réglé en août 2026 et le matériel a été récupéré au SDEY début septembre

La séance est levée à 21h50.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres suivants :

Signatures des membres du Conseil pour les délibérations n° :

Prénom et nom	PRESENCE	Absent excusé, pouvoir donné à :
Pascal ANICA	Présent	
Viviane FOURQUET	Présente	
Jérôme LORET	Présent	
Diana SELME	Présente	
Michaël BRANCO	Présent	
Françoise WALTER	Présente	
Thierry ROYER	Présent	
Monique CAPPELLE	Présente	
Sylvain CARMIGNAC	Présent	
Damien LALOYAUX	Absent	Pouvoir à Jérôme LORET
Christian LAMBERT	Présent	
Laurence CACHON	Absente	Pouvoir à Pascal ANICA
Michèle ROBERT	Présente	
Alain ZABROCKI	Présent	
Angélique FLET	Présente	